

La prise en charge des publics vulnérables : le médiateur en santé*

* Définition : référentiel de l'HAS

Médiation en santé... c'est quoi ?

C'est la fonction d'interface assurée en proximité pour faciliter :

- d'une part, **l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, assurés auprès des publics les plus vulnérables ;**
- d'autre part, la **sensibilisation des acteurs du système de santé sur les obstacles du public dans son accès**

Et le médiateur en santé... ?

Le médiateur en santé :

- crée du **lien et participe à un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé** et une population qui éprouve des difficultés à y accéder
- il **est compétent et formé** à la fonction de repérage, d'information, d'orientation, et d'accompagnement temporaire
- Il a une **connaissance fine de son territoire d'intervention, des acteurs et des publics.**

Le travail du médiateur en santé s'inscrit au sein d'une structure porteuse, en relation avec une équipe et des partenaires.

La prise en charge des publics vulnérables : le médiateur en santé*

ACCORD NATIONAL DESTINÉ À ORGANISER LES RAPPORTS ENTRE LES CENTRES DE SANTÉ ET LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE - Avenant 4 – article 4

La présence d'un médiateur en santé au sein du centre de santé **fait l'objet d'une valorisation**, rendue possible dès lors que le centre de santé a validé a minima le niveau 1 de l'échelle définie ci-dessus (*cf. avenant ci-après*).

La fonction de médiateur en santé est **assurée par du personnel recruté spécifiquement** pour assurer cette fonction **ou ayant un temps de travail identifié** à cette fonction. Il s'agit notamment au travers de ce poste **d'améliorer l'accès aux droits sociaux et de développer un accompagnement psycho-social**, de favoriser **l'organisation d'actions en faveur de la promotion de la santé, d'assurer un rôle d'accompagnement des patients et des soignants** y compris dans le cadre des consultations effectuées afin de prendre en compte les problématiques médico-sociales. ».